

RECTORAT DE PARIS
RENTÉE SCOLAIRE 2026 ET ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027
DOSSIER DE DEMANDE D'AFFECTATION DANS UN COLLÈGE PUBLIC
6ème – 5ème – 4ème – 3ème

Selon les articles L 242-1 et L 242-2 du code des relations entre le public et l'administration : "L'administration peut , sans condition de délai abroger une décision créatrice de droits dont le maintien est subordonné à une condition qui n'est plus remplie (...)." **La décision d'affectation dans un établissement scolaire parisien peut être abrogée ou retirée si elle s'appuie sur une fraude ou une fausse déclaration.**

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Article 441-1 du code pénal). L'académie de Paris vérifie l'exactitude des pièces justificatives et des déclarations en lien avec les services des impôts. Votre attention est attirée sur le fait que **toute fausse déclaration ainsi que tout faux justificatif fourni pourront faire le objet de poursuites.**

Merci de privilégier le dépôt en ligne du dossier directement sur la plateforme de demandes d'affectation de l'académie accessible via ce lien : <https://dafne.region-academique-idf.fr/dafne/do/eleve>

Ce document peut être complété en saisissant les renseignements demandés dans les espaces grisés.

COLLÈGE DE SECTEUR :

Classe demandée : ☐ 6ème ☐ 5ème ☐ 4ème ☐ 3ème

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

☐ Garçon

☐ Fille

Numéro Identifiant Élève INE :

(Si vous ne connaissez pas le numéro INE voir certificat de scolarité en cours ou prendre contact avec le chef d'établissement)

Adresse habituelle et principale :

Code Postal :

Ville :

DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ : EN 2025 – 2026 OU EN COURS D'ANNÉE SCOLAIRE 2026– 2027

☐ PUBLIC ☐ PRIVÉ SOUS CONTRAT ☐ PRIVÉ HORS CONTRAT ☐ ÉTRANGER RECONNU ☐ NON RECONNU

Nom, code postal et ville de l'établissement :

Classe fréquentée en 2025-2026 :

Classe fréquentée en 2026-2027 :

Langue vivante A :

Langue vivante B :

Option(s) facultative(s) :

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

REPRÉSENTANT LÉgal 1 :

NOM :

PRÉNOM :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Métro :

Téléphone portable (obligatoire) :

Téléphone domicile :

Courriel (obligatoire) :

REPRÉSENTANT LÉGAL 2 :

NOM : PRÉNOM :

Adresse (si différente du représentant légal 1) :

Code Postal : Ville : Métro :

Téléphone portable (obligatoire) : Téléphone domicile :

Courriel (obligatoire) :

SITUATION :

- ☐ L'enfant réside chez ses parents domiciliés à la même adresse
- ☐ La résidence habituelle de l'enfant est fixée par décision de justice chez l'un de ses parents (divorce ou séparation)
- ☐ La résidence habituelle de l'enfant est fixée par une garde alternée convenue entre ses deux parents (divorce ou séparation)
- ☐ L'enfant réside chez un tuteur ou chez un tiers suite à une décision de justice

Modalités de traitement de votre dossier et calendrier

Votre demande sera étudiée **dès dépôt d'un dossier complet**.

Pour l'affectation en 6e à la rentrée 2026, la date limite pour bénéficier de la procédure Affelnet est le 31 mai 2026. Pour les autres niveaux et les demandes d'affectations en 6e déposées après le 31 mai 2026, la date limite de dépôt des dossiers est le 14 juin 2026 pour la commission de fin juin et le 23 août 2026 pour la commission de fin août 2026.

Votre enfant sera affecté dans le collège de secteur, qui dépend de son adresse de résidence principale et habituelle à Paris.

Vous pouvez consulter la carte de sectorisation sur <https://experience.arcgis.com/experience/5b6803bc7f634620a85da29dd8a113fe/>.

Si ce collège est complet, votre enfant sera affecté sur place disponible dans un autre collège.

Vous recevrez une notification d'affectation par voie dématérialisée par courriel ou par voie postale. À réception de la notification d'affectation, vous devrez vous présenter dans la semaine dans l'établissement d'affectation, afin de procéder aux formalités obligatoires d'inscription.

Je soussigné(e) (Nous soussignés)
reconnais (reconnaissons) avoir pris connaissance de l'ensemble des instructions relatives aux conditions d'admission, et atteste (attestons) l'exactitude de l'ensemble des renseignements portés sur ce dossier.
Je certifie (nous certifions) sur l'honneur que tous les renseignements délivrés ainsi que tous les justificatifs fournis sont exacts.

À le

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Vous pouvez renseigner et signer ce formulaire en ligne ou avec votre téléphone portable (sous IOS ou ANDROID). Avec un téléphone portable, vous devez télécharger ADOBE Fill & Sign pour IOS ou ADOBE Fill & Sign pour ANDROID (application gratuite), sur l'application, cliquez sur "Sélectionner un formulaire à remplir" puis "Explorateur de fichiers".

Vous pouvez signer électroniquement ce document : cliquer sur l'icône de signature dans la barre d'outils ou sélectionner Outils > Remplir et signer ou cliquer sur « Remplir et signer » dans le volet de droite.

Les informations que vous êtes tenus de fournir dans ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives destinées à l'affectation en collège. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous reconnaît un droit d'accès et de rectification pour les informations vous concernant que vous pouvez exercer soit auprès du chef d'établissement, soit auprès du Recteur d'académie, destinataires de ces données.

DEMANDE D'AFFECTATION EN COLLÈGE

PIÈCES RÉGLEMENTAIRES À FOURNIR (copies, pas d'originaux)

JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES DE LA RÉSIDENCE HABITUELLE ET PRINCIPALE DE L'ÉLÈVE À PARIS :

☐ Le dernier avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu ou le dernier avis d'imposition

☐ Titre de propriété ou contrat de bail en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire)

En cas de déménagement récent, une attestation de changement de domicile est à demander aux services fiscaux : <https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/je-viens-de-demenager-queelles-demarches-dois-je-accomplir-aupres-de>

☐ Un justificatif au choix parmi cette liste :

- Attestation de la CAF de moins de 3 mois
- Attestation de sécurité sociale de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance logement de moins de 3 mois

Attention : les attestations d'hébergement chez un particulier, les contrats de meublés au mois, les contrats de prêt à usage et les baux commerciaux ne sont pas acceptés (liste non exhaustive). Nous nous réservons le droit de demander si nécessaire d'autres justificatifs.

La présentation de faux documents est susceptible de poursuites pénales

- Les avis d'imposition feront l'objet d'un contrôle systématique par les services du rectorat.
- La présentation d'un document falsifié est constitutive d'un délit prévu par l'article 441-1 du code pénal, puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.
- La présentation de tout document visant à justifier d'une adresse de domicile principal alors même que l'adresse présentée n'est pas votre lieu de résidence, est également constitutive d'un délit prévu par l'article 441-6 du code pénal, puni de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE ET SITUATION FAMILIALE :

☐ Livret de famille (pages concernant les parents et l'enfant) ou extrait d'acte de naissance de l'élève

☐ En cas de divorce ou de séparation avec décision de justice : jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant

En cas de garde alternée ou de parents séparés :

- ☐ Lettre signée conjointement par les deux parents fixant l'adresse habituelle et principale de l'élève, qui sera prise en compte pour le processus d'affectation en collège de l'enfant
- ☐ copie des pièces d'identité des deux parents

En cas de garde confiée à un tuteur ou à un tiers :

- ☐ Décision du Juge compétent
- ☐ Décision du jugement du Tribunal du pays d'origine pour les enfants de nationalité étrangère (visée par l'ambassade du pays d'origine en France)

DOCUMENTS SCOLAIRES :

☐ Avis de passage pour l'admission en 6^{ème} ou attestation signée par la direction de l'école d'origine mentionnant le passage susceptible en 6^{ème}

☐ Les 2 derniers bulletins scolaires

☐ Certificat de scolarité en cours sur lequel apparaît, de préférence, le numéro INE de l'élève

HANDICAP

Élève en situation de handicap : oui ☐ non ☐

Pièces à joindre obligatoirement pour les élèves en situation de handicap :

- ☐ Notification MDPH
- ☐ Compte rendu de l'ESS ou du dernier GEVA-Sco
- ☐ Avis du conseil de classe